

que pour défendre les droits et privilèges du parlement,—il ajoutait ceci, mais avant de citer ses paroles, qu'on me permette de dire que j'appuie mon chef quand il propose au premier ministre d'en appeler au peuple. Je me fonde ici sur les paroles mêmes de sir Wilfrid Laurier:

Comme je l'ai dit, il se produit des circonstances où la majorité et la minorité ne peuvent s'entendre et alors on est à même d'appliquer un remède, remède qui est toujours à notre disposition. Ce remède n'est pas un procédé de clôture...

Combien de fois avons-nous cité ces paroles de sir Wilfrid Laurier pour inspirer un peu de libéralisme aux honorables vis-à-vis?

Ce remède n'est pas un procédé de clôture, ce n'est pas l'application de la force brutale.

Si je puis intercaler ici d'autres paroles de sir Wilfrid Laurier, ce n'est pas par des menaces suspendues au-dessus de nos têtes.

Il consiste simplement dans un appel au peuple. Après tout, n'est-ce pas le peuple qui est le juge et le jury? N'est-ce pas le peuple qui est appelé à décider entre le Gouvernement et l'opposition, entre la majorité et la minorité?

Si le premier ministre estime que la minorité à la Chambre veut faire obstacle à la volonté de la majorité, la conduite qu'il a à suivre lui est indiquée dans les paroles de son vénéral prédécesseur. Selon ce grand libéral, la solution ne consistait pas à imposer la clôture, à recourir à la force brutale, à nous menacer de la guillotine, mais à adopter le seul moyen démocratique, parlementaire et libéral possible: en appeler au peuple. A la suite de mon chef et d'autres, je dis au premier ministre: il faut dissoudre la Chambre et en appeler au peuple.

M. Dufresne: Monsieur le président, après avoir entendu hier soir, à la dernière heure, le député de St-Laurent-St-Georges, qui, à titre de conseiller juridique de grandes sociétés commerciales, représente et défend des millionnaires, il convient, je pense, qu'à titre de représentant d'une circonscription ouvrière j'expose sans bruit les vues du peuple. Comme mes gens sont de langue française, je poursuivrai mes observations dans ma langue maternelle.

(Texte)

Monsieur le président, afin de dissiper tout malentendu chez ceux qui croient que nous du Québec n'avons rien à dire au sujet du projet de loi actuellement à l'étude, je vais imiter mon collègue de Trois-Rivières (M. Balcer) en apportant ma modeste contribution.

Jamais, à mon humble avis, projet de loi plus important et plus grave de conséquences ne fut présenté, depuis un grand nombre d'années, en cette enceinte, et bien qu'une motion tendant à l'application du bâillon fut

votée par une majorité qui sait abuser de sa force numérique afin d'empêcher l'opposition de discuter, comme il convient, ce projet de loi, il est de notre devoir d'employer les quelques minutes de liberté qu'il nous reste pour exprimer notre opinion.

Ce projet de construction d'un pipe-line, projet d'envergure pour ne pas dire colossal, nécessite une dépense de 90 millions de dollars, dont plus de 90 p. 100 seront acquittés, pour le moment du moins, par le contribuable canadien, pendant que les derniers 10 p. 100, ou à peine, constitueront la contribution d'une compagnie étrangère choisie, voulue et désirée par le Gouvernement.

On demande donc au Parlement de ratifier un prêt de 80 millions de dollars pour un projet qui en coûtera 90, prêt qui portera intérêt à 5 p. 100 et devra être remboursé le 2 avril prochain, c'est-à-dire le 2 avril 1957, par la *Trans-Canada Pipe Lines Limited*, puisque c'est de cette compagnie dont il s'agit présentement.

Monsieur le président, ceci m'amène à dénoncer à ce stade la flagrante contradiction de nos amis d'en face, contradiction dans laquelle ils se plaisent, qu'ils soient à Ottawa ou à Québec.

Monsieur le président, nous avons commencé à mettre en valeur les immenses richesses naturelles dont la Providence a gratifié la province de Québec, grâce au capital américain mais au bénéfice de notre province. Il y a dans l'Ungava, c'est-à-dire dans le nord du Québec, des gisements de fer et de différents minerais des plus riches au monde, et nous avons pensé qu'il était avantageux non seulement pour la population québécoise mais également pour tous les Canadiens de mettre en valeur ces riches gisements. N'ayant pu trouver ailleurs des centaines de millions de capital canadien pour ce faire, et grâce à l'excellent crédit de la province de Québec, nous avons réussi à obtenir des capitaux américains.

J'ai dit tout à l'heure que c'était au bénéfice de la province de Québec, et c'est aussi, je crois, au bénéfice de la majorité des Canadiens.

M. Dupuis: Et de la caisse électorale!

M. Dufresne: On en parlera tout à l'heure si mon honorable ami veut le faire.

M. Dupuis: Je vais en parler tout à l'heure.

M. Dufresne: Si mon honorable ami avait au moins le courage de ses opinions, il ne resterait pas assis, il aurait le courage de se lever quand il parle.

M. Dupuis: On en parlera tout à l'heure.